

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 264

présenté par

M. Hetzel, M. Foulon, M. Larrivé, M. Decool, M. Marc, Mme Dalloz, Mme Duby-Muller,  
M. Tian, M. Sordi, M. Schneider, M. Nicolin, Mme Grosskost, M. Vitel, Mme Louwagie, M. Le  
Fur, M. Gibbes, Mme Le Callennec, M. Dhuicq, M. Gosselin et Mme Guégot

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

À l'alinéa 32, supprimer le mot :

« refonder ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Améliorer le climat scolaire pour une école sereine est depuis toujours un objectif légitime du système éducatif.